

Bulletin d'adhésion

Règlement Intérieur Free Corpus

Adhésions

- Les adhésions ont lieu essentiellement au centre FREE CORPUS 1 rue de la Liberté à Vincennes.
 - Un certificat médical de non contre-indication d'activité physique Pilates / Gymnastique posturale est à fournir obligatoirement tous les ans.
- Free corpus décline toute responsabilité en cas de problème en rapport avec une contre-indication qui n'aurait pas été signalée par la fourniture d'un certificat médical en bonne et due forme.
- L'adhésion à l'une des offres Free Corpus entraîne l'acceptation pleine et entière de l'adhérent au présent REGLEMENT INTERIEUR.

Cas particuliers

Si vous avez une sensibilité inhabituelle, prévenez systématiquement le professeur au début de votre cours, n'attendez JAMAIS d'avoir mal, le professeur saura vous conseiller et vous faire progresser en situation de confort.

Si vous êtes enceinte, il est nécessaire d'attendre le troisième mois avant de reprendre les cours avec un certificat médical, le professeur vous donnera des exercices adaptés.

Hygiène

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures sont interdites dans l'établissement. Les adhérents sont priés de se déchausser dès leur arrivée au centre. Un endroit est prévu à cet effet dans le hall d'entrée. Aucune boisson ou denrée alimentaire n'est tolérée au sein de l'établissement.

Vol

Free Corpus décline toute responsabilité concernant les effets et les valeurs qui sont laissés au vestiaire par les élèves.

Horaires – Retards

L'accès au centre n'est pas libre. Contactez nous par mail à apsaralys@yahoo.fr ou par téléphone au: 06 34 48 37 95 pour prendre rendez-vous.

N'arrivez pas trop tôt : venez au plus tôt 10 mn avant le début de votre cours, pour ne pas perturber la fin du cours précédent. (Si vous êtes en avance, merci de patienter avant de sonner à l'interphone). Vous apprécierez vous aussi de pouvoir terminer votre séance dans le calme et la relaxation.

N'arrivez pas trop tard : en début de cours, lorsque les élèves sont en pleine décontraction, le bruit de la sonnette est très perturbant. De plus, chacun a déjà pris sa place. Arriver en retard impose à 9 personnes de se réorganiser dans l'espace en plein état de relaxation. Les portes du centre ferment en début de chaque cours. Afin de préserver la qualité de nos cours nous n'accepterons pas les élèves qui arriveront après l'heure de début du cours.

NB: En cas de cours manqué, votre cours n'est pas perdu. Vous pouvez toujours le rattraper dans les 5 jours qui suivent (voir plus bas §Réservations).

Vacances

Le centre est ouvert toute l'année sauf au mois d'août et pendant certaines périodes. Les dates de fermeture sont affichées au centre et sur le site www.freecorpus.fr. Toutes les durées de fermeture sont des périodes ajoutées à la durée de votre abonnement.

Compte personnel de l'adhérent

Au moment de son adhésion, l'adhérent reçoit un accès à un espace personnel sur le site de réservation: www.freecorpus.extraclub.fr qui lui permet de consulter son compte et de gérer ses réservations. L'adresse email communiquée par l'adhérent lors de son inscription doit être une adresse valide et consultée régulièrement. L'adhérent devra la tenir à jour en allant la modifier dans son espace personnel en ligne si elle venait à changer. Une aide sur l'utilisation du site de réservation et la gestion du compte est consultable sur le site www.freecorpus.fr

Réservations

Les tarifs et la gestion des réservations sont consultables sur le site www.freecorpus.fr

Rappel des points importants forfaits "à la carte"

- **Réservations** : L'adhérent consulte les plannings et pose ses réservations lui-même à l'avance en se connectant à son compte personnel. Les réservations peuvent être posées jusqu'au dernier moment et **les annulations sont possibles jusqu'à 24 heures au plus tard avant l'heure du cours (48 h. ou 72h. selon le stage)**. En deçà de ce délai, il n'est plus possible d'annuler un cours ou un stage.

Toute réservation posée et non annulée dans les délais est due.

Les réservations sont défactuées des comptes des adhérents à chaque cours, que le cours ait été suivi ou non. En cas de force majeure due à une maladie ou un accident, le cours manqué sera recredité sur le compte de

l'adhérent si celui-ci apporte les justificatifs nécessaires dans le mois qui suit l'événement (certificat médical ou justificatif de votre assureur). Au-delà de ce délai d'un mois, aucun remboursement ne sera fait.

- **Rattrapage** : Si vous n'avez pas pu annuler votre réservation dans les temps (24 heures à l'avance) ou si vous avez manqué votre cours (retard, empêchement etc.), rien n'est perdu. Vous avez 5 jours ouvrables pour le rattraper.

Comment procéder ? Vous consultez le planning en ligne au dernier moment et venez sans réserver à un cours de même discipline et de même durée présentant au moins une place libre (c'est à dire: remplacement d'un cours Pilates manqué par un autre Pilates avec n'importe quel professeur, Yoga par Yoga, Feldenkrais par Feldenkrais etc.). N'appellez pas le centre mais prévenez le professeur dès votre arrivée (sinon il pensera que vous avez oublié de vous inscrire).

- **Annulation de cours** : En deçà de 3 réservataires, Free Corpus se réserve le droit d'annuler un cours. Dans ce cas, les réservataires d'un cours non maintenu sont averti par Sms ou email de l'annulation du cours.

- **Suspension, renouvellement, prolongation** : Lorsque le crédit du compte est épuisé ou la date d'expiration atteinte, la réservation en ligne est provisoirement suspendue jusqu'au renouvellement du forfait.

L'adhérent a alors la possibilité de renouveler son compte en procédant à l'achat d'un nouveau forfait dans les 6 mois qui suivent la date d'expiration. Les points non utilisés et restant en crédit ne sont pas perdus, ils sont conservés et viennent s'ajouter au nouveau forfait. Attention: au delà de 6 mois le crédit restant n'est pas récupérable et les points ne sont pas remboursés.

L'adhérent qui ne veut pas se réengager dans un nouveau forfait mais qui désire réactiver son compte pour utiliser le crédit restant en solde, a la possibilité de prolonger son forfait de **2 mois** en acquittant un supplément de 20 € (ou le dernier tarif en date à consulter sur le site www.freecorpus.fr). Le compte repasse en statut « actif » et la date d'échéance est alors repoussée de 2 mois. Cette opération n'est réalisable qu'une seule fois. Attention : au delà de ces 2 mois de prolongation le crédit inutilisé n'est alors plus récupérable sauf si l'adhérent décide d'acheter un nouveau forfait; les points inutilisés de l'ancien forfait venant s'ajouter aux points du nouveau forfait.

Je, soussigné(e),

Attention : le nom de l'adhérent ci-dessous doit être identique à celui saisi lors de la création du compte Extraclub.

nom : prénom:

déclare accepter les termes du présent règlement intérieur à l'occasion de mon adhésion à FREE CORPUS 1 rue de la Liberté - 94300 VINCENNES

Fait à : le :/...../.....

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "

Toutes les informations sur l'historique des réservations, les dates de validité du compte et le crédit restant sont consultables en ligne dans le compte personnel de l'adhérent.

- **Cession des forfaits** : Les forfaits sont nominatifs, toutefois l'adhérent titulaire peut céder son forfait à une autre personne si il a trouvé quelqu'un pour le reprendre. Dans ce cas, il doit en informer la direction de Free Corpus. Cette personne, si elle n'est pas déjà adhérente de Free Corpus, devra remplir et signer un bulletin d'adhésion personnel comme pour toute nouvelle adhésion.

Résiliation

Free corpus se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'adhésion d'un adhérent qui ne respecterait pas les présentes conditions. En cas de résiliation de la part de Free Corpus, la direction s'engage à justifier sa décision et à rembourser l'adhérent du crédit restant sur son compte, moins les éventuels frais que cette résiliation entraînerait.

En dehors du cas ci-dessus, et du cas de force majeure prévu au § suivant, l'adhérent est informé qu'il ne sera procédé à aucune prolongation ni remboursement du crédit restant sur les forfaits, qu'ils soient en cours de validité ou arrivés à expiration.

Cas de force majeure:

En cas d'empêchement grave et indépendant de sa volonté, l'adhérent qui n'a pu jouir de son forfait pendant une période significative, pourra s'il le désire, demander la prolongation de celui-ci. Il devra en faire la demande expresse et justifiée (certificat médical, d'hospitalisation etc.) auprès de la direction de Free Corpus dans les plus courts délais. En cas de prolongation, la date d'échéance sera alors repoussée d'un temps équivalent à celui de l'arrêt dans la limite de 6 mois maximum.

Dans tous les cas, remboursement ou prolongation d'un forfait, la décision sera laissée à la seule appréciation de la direction Free Corpus.

ABONNEMENTS "PRIVILEGE"

Toutes les conditions attachées à l'abonnement aux cours fixes "PRIVILEGE" et figurant sur le bulletin d'adhésion "Privilège", prévalent sur les paragraphes: Réservation, Annulation, Rattrapage, et Remboursement des présentes conditions.

Toute l'équipe de FREE CORPUS vous remercie de votre confiance.